

Sarthe. Loir...
Vienne. **Loire mail**
Indre. Cher Allier...



Lettre électronique aux ami-e-s des rivières vivantes

Sivens et Serre de la Fare, même combat ?



Hommage à
Rémi Fraisse

Comme à Sivens, le conflit de Serre de la Fare avait commencé par une occupation pacifique et par la mobilisation de milliers de personnes dans la non violence. Sur ce plan, la comparaison s'arrête là, car à Sivens la répression violente de la contestation et l'absence d'écoute des pouvoirs publics ont débouché sur le drame qu'on sait, la mort du jeune militant non violent Rémi Fraisse. A Serre de la Fare, il y a 25 ans, l'Etat a su ménager un espace de dialogue nécessaire, qui a permis un vrai changement né de l'intelligence collective, malgré les blocages des élus locaux. L'exemple de « Loire Vivante » est le fruit d'une non violence partagée. Certes, il y a eu à l'époque de nombreux accrochages avec les forces de l'ordre républicain, mais jamais une violence similaire à celle déployée par l'Etat local contre les citoyens, militants, paysans, scientifiques défendant la riche zone humide du Testet. L'issue à l'époque est née du dialogue. En effet, le Plan Loire Grandeur Nature fut une porte de sortie, aujourd'hui reconnu de tous. Faisons de même pour Sivens, sortons par le haut, revoyons le logiciel archaïque d'aménagement et proposons un « Plan Rivières Grandeur Nature Sud Ouest ». Il n'est jamais trop tard pour mieux faire dans une région dont la ressource en eau est pillée depuis 40 ans par une « clique » au service d'intérêts particuliers. Celle-ci fonctionne dans la plus totale opacité, et impunité, au nom d'un intérêt public confisqué et détourné. L'ancienne connivence, établie dans les années 70, entre élus locaux, les institutions telles que la CACG (la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui est pilotée par des élus locaux, dont certains chargés au Département de prendre la décision politique de construire le barrage), les coopératives agricoles telles que Maïssadour, Eurallis ou Lurbery avec hélas l'appui de l'Agence de l'Eau Adour Ga-

Le Plan Loire Grandeur Nature 4 : un mirage ?

Même les pilotes du Plan Loire ne voient à l'heure actuelle que de loin le futur dispositif... Les restrictions budgétaires et la réforme territoriale sèment le doute et bouleversent les calendriers. Le programme 2014-2020 devait être opérationnel pour 2014, mais rien n'est finalisé à ce jour... quant au contenu nous sommes pour le moment déçus et ce d'autant plus que nous avons lancé les Assises Associatives pour une Loire Vivante dès 2010 pour être force de proposition.

Même si le Plan Loire est reconduit une 4^{ème} fois, ce qui n'était pas gagné d'avance, nous ne retrouvons pas dans le

programme les revendications essentielles des associations. Le dispositif d'ensemble est simplifié, mais ce futur plan risque d'échouer sur un de ses objectifs majeurs, celui d'une vision et d'une cohérence à l'échelle du bassin : disparition des plateformes sans formule de remplacement pour garantir la cohésion, désengagement de l'Etat, les Régions « grands maitres d'œuvres » du programme, pas de « Monsieur ou Madame Loire » comme nous l'avions proposé comme ambassadeur et garant du programme, ... Du côté de la place de la société civile dans le dispositif, c'est le même constat, celui

SOS Loire Vivante est aux côtés des collectifs Testet et Tant qu'il y aura des Bouilles. Nous apportons un soutien financier et matériel et nous avons été présents sur site à de nombreuses reprises. Une délégation de 10 personnes de notre association a participé à la dernière grande manifestation au cours de laquelle nous avons présenté notre combat non violent.

Voilà notre position :

- abandon immédiat et total du projet de barrage
- interrompre la spirale de la violence par le dialogue
- restaurer les zones humides
- repenser le modèle agricole

Pour plus de détail, lire notre communiqué de presse ou notre site www.sosloirevivante.org

ronne, continue à imposer des barrages d'hydraulique agricole par dizaine, dans l'irrespect de la biodiversité et du monde paysan ! Sivens n'est que le dernier avatar d'une série qui prévoit encore la construction de quinze autres barrages.

Rappelons que, il y a dix ans à peine, l'ouvrage contesté d'Eslourenties a noyé sous 20 millions de m³ d'eau la vallée du Gabas, dans les Pyrénées Atlantiques. Ca n'a pas suffi. Une cinquantaine de barrages et des milliers de retenues collinaires ont été créés, souvent dans les conditions de légalité approximatives mettant en coupe réglée l'ensemble des rivières du sud ouest pour irriguer environ 600 000 hectares au profit d'un modèle agricole dépassé et abusivement subventionné par les citoyens français. Chaque année environ 880 millions de m³ d'eau sont prélevés dont la moitié ne retourne pas aux milieux naturels. Ce « vol de l'eau » au profit de quelques uns doit cesser. Repensons un nouveau modèle agricole moins gourmand en eau et plus respectueux. Dans le Sud Ouest et ailleurs.

d'un grand manque. Pour l'instant, le Plan manque d'ambition mais la dernière ligne droite réservera-t-elle quelques bonnes surprises?



Madame Devaux-Ros et Monsieur Gestas de Lesperoux du SGAR Centre, pilotes du Plan Loire lors du spectacle son et lumière lors de la conférence des acteurs 2014.
© Roberto Epple, SOS Loire Vivante - ERN France.

PNR Estuaire... et la RNN dans tout cela?

Une étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional dans l'Estuaire de la Loire est en cours. La Région Pays de la Loire prendra sa décision définitive début 2015. Jugé beaucoup plus consensuel à mettre en place qu'une Réserve Naturelle Nationale, il ne s'agit pourtant pas du tout du même outil. Un PNR est un outil de développement du territoire tandis qu'une RNN est avant tout un outil de protection. L'Estuaire de la Loire mérite aussi une RNN !

Contournement de Vichy, le recours a priori rejeté

Les conclusions du jugement seront rendues public très prochainement concernant le recours de la FRANE et de la fédération Allier Nature. La séance du 20 octobre dernier semble néanmoins présager un refus du recours. Les travaux se poursuivent.

Pour une Sélune libre : merci pour votre soutien

2419 dépositions ont été envoyées au Commissaire Enquêteur pour confirmer la nécessité d'effacer les grands barrages de La Roche qui Boit (16m) et de Vézins (36m) dans la Manche. C'est 53% du total des avis déposés. Et le Commissaire Enquêteur vient de donner un avis favorable !

Plus d'infos sur le site :

www.selunelibre.org

Rivières d'Images et Fleuves de Mots 2015



Participez à notre 18^{ème} édition !

RIFM, c'est un projet pédagogique gratuit à l'attention de groupes d'enfants du bassin de la Loire.

Inscription encore possible sur le thème "Nager dans la rivière de mes rêves"

Visitez notre site www.rifm.fr

Le nouveau barrage des Lorrains sur l'Allier : peut mieux faire

Voies navigables de France reconstruit ce vieil ouvrage en amont de Nevers. Il ne sert plus qu'à l'alimentation du canal latéral à la Loire, et fait actuellement l'objet de travaux.

SOS Loire Vivante et Loire Vivante Nièvre Allier s'interrogent toujours sur l'utilité de tels travaux au vu de l'usage du canal latéral de la Loire et regrettent que l'opportunité de chercher une alternative et d'effacer l'ouvrage n'ait pu être saisie. Aussi, les associations ont demandé une étude d'architecte afin que l'ouvrage s'intègre mieux à l'ensemble du site comprenant notamment la magnifique écluse circulaire datant du XIX^{ème} siècle, mais sans succès.



© VNF Centre.

Fort heureusement les travaux intègrent l'amélioration du fonctionnement et de l'attractivité de la passe à poissons (saumons) dont l'efficacité et l'entretien dus à un accès difficile ont souvent été critiqués. Durant la deuxième phase des travaux, il est également prévu de rédiger un règlement d'eau et des consignes d'exploitation, qui prévoient un abaissement des clapets à certaines périodes de l'année pour assurer un transit sédimentaire de la rivière.

Une nouvelle centrale hydroélectrique à Descartes ?

Le barrage de Descartes sur la Creuse (37) fait à nouveau parler de lui. Cet ouvrage, géré depuis 2002 par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, est sans usage depuis 1961. La gestion de l'ouvrage a été transférée pour trois ans à une entreprise publique locale créée par le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire. Son but : "Réaliser des études de faisabilité d'aménagement

d'une production hydroélectrique sur le site", ainsi que des études sur le respect de la continuité écologique. Vu que cet ouvrage se trouve sur un axe important de migration, notamment du saumon, la solution de l'effacement ne doit pas être écartée. Nous avons lancé le débat il y a trois ans, mais il fut sans suite. Nous serons donc très attentifs à ce projet !

Un Comité de Bassin sans SOS Loire Vivante

Un nouveau Comité de Bassin a été réélu au mois de juillet dernier... sans SOS Loire Vivante - ERN France, sous prétexte que notre association n'a pas d'habilitation. Il est vrai que lors de l'élection, notre agrément national de près de 20 ans était en phase de renouvellement mais toujours valide. Cette phase fut tellement

longue administrativement que nous ne pouvions pas demander l'habilitation. L'agrément a été reçu depuis, l'habilitation est en cours. Nous souhaitons réintégrer et poursuivre notre investissement dans cette honorable instance, et nous espérons que cette absence soit corrigée dès la prochaine occasion...

Des rivières labellisables "Rivières Sauvages" sur le bassin de la Loire ?

En France, seul 1% du linéaire des rivières peut être considéré comme en excellent état ou sauvage. Pour que de tels trésors de biodiversité perdurent, le Fonds pour la conservation des rivières sauvages et European Rivers Network (ERN) ont créé le Label « Site Rivières Sauvages ». En signant un accord cadre avec ERN, toutes les Agences de l'eau, le Ministère de l'Écologie et l'ONEMA se sont impliqués dans ce beau projet.

Le 11 octobre dernier, la Valserine, dans le département de l'Ain, est devenue la première

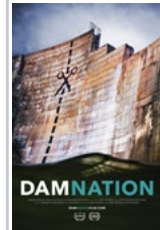
rivière labellisée « site Rivières Sauvages ». D'autres devraient suivre très prochainement puisque le Chéran, en Haute-Savoie, et le Travu et le Fangu en Corse sont prêts pour se porter candidats.

Sur le bassin de la Loire, le Conseil Général de la Creuse a déjà engagé une étude pour identifier les rivières de son territoire potentiellement éligibles au label et la CLE du SAGE Loire Amont a manifesté son intérêt pour une telle étude.

A quand la première rivière labellisée sur le bassin ?

Pour en savoir plus, www.rivieres-sauvages.fr

A NE PAS MANQUER :



Le film **Damnation** sur le démantèlement des grands barrages aux USA, produit par Patagonia.

Dispo à SOS Loire Vivante.

damnationfilm.com

Comment sensibiliser sur le SDAGE ?



Préparation de la consultation du public

27.11.2014, Centre des Congrès de Vierzon

Infos : eau-loire-bretagne.fr



Grand débat citoyen sur la Loire à Nantes

La Loire, notre coeur d'agglomération

Octobre 2014 - avril 2015

Infos : nantesmetropole.fr

Directeur de publication :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante

Comité de rédaction : Simon Burner, Roberto Epple, Estelle Lemoine-Maulny, Corinne Forst.

Création graphique : Estelle Lemoine-Maulny

Contact : SOS Loire Vivante - ERN France

8 rue Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,

France +33 (0) 4.71.05.57.88

sosloirevivante@rivernet.org

www.sosloirevivante.org

